

Le 11 mai 2020

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 11 mai 2020, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, est présente.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voix verbale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Dumas, appuyé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voix verbale.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-05-05 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption des procès-verbaux
 - 14 avril
5. Comptes à accepter
 - Avril 2020
6. Adoption R 348-2020 concernant les boîtes aux lettres
7. Adoption R 349-2020 modifiant taxation 2020
8. Contrat d'asphalte 2020
9. Appel d'offres gravier
10. Contrat – Tonte des pelouses 3 ans
11. Appel d'offres camion voirie
12. Offre de services Ecce Terra – Arpentage
13. Offre de services WPS – Pluvial 2^e Avenue
14. Achat de jeux d'eau
15. Achat de modules de jeux
16. Achat de bancs de parc
17. Appel d'offres – Bâtiment de services soccer
18. Offre de services Gestion Roy Électrique – Installation d'une génératrice
19. Projet MADA – Personnes âgées
20. Projet politique familiale
21. Appel d'offres – Bâtiment de services soccer – Extérieur
22. Appel d'offres – Bâtiment de services soccer – Intérieur
23. Appel d'offres – Bâtiment de services soccer – Fondations
24. Demande CPTAQ – M. Jean-Pierre Loignon
25. Inondation 1^{er} novembre 2020 – Propriété 1181, 2^e Avenue
26. Offre de services C Design – Pavillon principal
27. RIRL – MTQ rang St-Joseph
28. Adoption budget OMH 2020
29. OMH – Nomination membres
30. Achat de tablettes électroniques
31. Rapports des comités
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 20-05-06 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 20-05-07 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'avril 2020 soient acceptés selon les chèques M2000019 à M2000020, C2000176 à C2000223 et L2000094 à L2000117 pour un déboursé total de 157 838,62 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ADOPTION DU RÈGLEMENT 348-2020 CONCERNANT LES BOÎTES AUX LETTRES

- 20-05-08 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement 348-2020 concernant les boîtes aux lettres.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 349-2020 MODIFIANT R 334-2019 TAUX TAXATION 2020

- 20-05-09 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement 349-2020 modifiant R 334-2019 taux taxation 2020.

CONTRAT ASPHALTE 2020

- 20-05-10 QUE des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le vendredi, 8 mai 2020, à 11 h, avec la présence de deux témoins indépendants du dossier.

QUE deux (2) soumissions ont été reçues et en voici le résultat :

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| • Pavage Sartigan Ltée | 116 275,37 \$ (taxes incluses) |
| • Construction Abénakis Inc. | 109 616,02 \$ (taxes incluses) |

QU'après analyse, le comité de sélection n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Abénakis Inc., au montant de 109 616,02 \$, taxes incluses.

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat à Construction Abénakis Inc. au montant de 109 616,02 \$.

OUVERTURE SOUMISSION GRAVIER

- 20-05-11 QU'UN appel d'offres a été envoyé par invitation pour l'achat de granulat en vrac :

Les soumissionnaires sont :

- Excavation R. Beaudoin et Fils Inc.
- Pavages Abénakis Inc.
- Excavation Paul Jacques

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement :

Que le contrat soit attribué à Excavation Paul Jacques qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection.

Le directeur de voirie choisit l'achat de gravier en fonction des frais de transport selon les rangs de la municipalité.

CONTRAT – TONTE PELOUSE 2021-2022-2023

20-05-12 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité octroie le contrat de tonte de pelouse pour 3 ans, à Transport Dany Giguère, au coût de 20 695,50 \$ par an. (Total de 62 086,50 \$ pour 3 ans)

APPEL D'OFFRES CAMION 10 ROUES

20-05-13 ATTENDU QUE des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le lundi, 4 mai 2020, à 11 h, avec la présence de deux témoins indépendants du dossier.

QUE deux (2) soumissions ont été reçues et en voici le résultat :

- Le Centre du Camion Beauce Inc. : 189 000 \$ plus taxes
- Globocam : 162 605 \$ plus taxes

QU'après analyse, le comité de sélection n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Globocam, au coût de 162 605 \$, plus taxes.

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'acheter le camion 10 roues à Globocam, au coût de 162 605 \$ plus taxes, et accepte l'option 2 de financement (60 mois à 3,41 %).

VENTE DU CAMION INTER 2010

20-05-14 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la municipalité mette en vente le camion Inter 2010. Les gens intéressés ont jusqu'au 8 juin 2020, à 11 h, pour déposer une offre au bureau municipal. Pour plus d'information, communiquer avec la directrice générale.

Le camion sera vendu au plus offrant et l'offre doit être acceptée par le conseil.

OFFRE DE SERVICES ECCE TERRA – ARPENTAGE

20-05-15 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services d'Ecce Terra, au montant de 6 500,00 \$, pour effectuer un quadrillage topographique pour les sentiers pédestres et d'hébertisme.

OFFRE DE SERVICES WPS – PLUVIAL 2^E AVENUE

- 20-05-16 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de WPS, au montant de 3 200,00 \$, pour le réaménagement de la captation de fossé sur la propriété du 1181, 2^e Avenue.

ACHAT DE JEUX D'EAU

- 20-05-17 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Tessier Récréoparc pour l'achat de module de jeux d'eau au montant de 98 898,40 \$ taxes incluses.

ACHAT DE MODULES DE JEUX

- 20-05-18 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Tessier Récréoparc pour l'achat de modules de jeux au montant de 86 489,22 \$ taxes incluses.

ACHAT DE BANCS DE PARC

- 20-05-19 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Tessier Récréoparc pour l'achat de bancs, de parasols et de tables à pique-nique au montant de 31 727,19 \$ taxes incluses.

OFFRE DE SERVICES – PAVILLON PRINCIPAL

- 20-05-20 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de C Design, au montant de 1 500 \$, pour réaliser les plans de construction pour le pavillon principal.

OFFRE DE SERVICES GESTION ROY ÉLECTRIQUE – INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE

- 20-05-21 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte les deux offres de services de Gestion Roy électrique, au montant de 4 800 \$, pour modifier l'entrée électrique 600 AMPS et enlever tous les compteurs d'Hydro-Québec pour en laisser seulement un et dans un deuxième temps, raccorder la génératrice et un chauffe moteur de 1500 watts (5020 \$).

PROJET MADA – PERSONNE AÎNÉE

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, dans le cadre de cette démarche de politique familiale et de Municipalité amie des aînés, nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, dans le cadre cette démarche, nommer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant deux aînés et le responsable des questions familles et aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

20-05-22 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Dumas, appuyé par Mme Sylvie Bruneau et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composés des personnes suivantes :

- M. Jean Pierre Arseneault (responsable des jardins communautaires et président du comité d'urbanisme)
- M. Alain Dumas (conseiller et membres du comité de ruralité)
- Mme Louise Paquet (conseillère et membre du comité de ruralité)
- M. Hugo Laquerre (agriculteur et propriétaire du Verger l'Argousière)
- Mme Brigitte Drouin (coordinatrice en loisirs à la municipalité)
- Mme Sylvie Cardinal (bénévole à la bibliothèque municipale et responsable d'activités culturelles)
- Mme Maryane Bélanger (directrice générale)
- Mme Nadia Tremblay (chargée de projet) ;

Ce comité sera sous la responsabilité de Mme Maryane Bélanger, directrice générale et responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.

De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action MADA, incluant une autoévaluation sur le déroulement de la démarche MADA et les résultats des actions implantées dans la municipalité ;

D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action qui en découle

- en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population ;
- en consultant des citoyens de tout âge incluant les aînés ;
- en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie ;

D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés ;

De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés ;

D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action MADA, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « aînés » de la municipalité ;

D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés » ;

De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

PROJET POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles de son territoire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, dans le cadre de cette démarche, créer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant le responsable des questions familles et aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

20-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Pedneault, appuyé par M. Alain Dumas et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et de son plan d'action composé des personnes suivantes :

- M. Jean Pierre Arseneault (responsable des jardins communautaires et président du comité d'urbanisme)
- M. Alain Dumas (conseiller et membre du comité de ruralité)
- Mme Louise Paquet (conseillère et membre du comité de ruralité)
- M. Hugo Laquerre (agriculteur et propriétaire du Verger l'Argousière)
- Mme Brigitte Drouin (coordinatrice en loisirs à la municipalité)
- Mme Sylvie Cardinal (bénévole à la bibliothèque municipale et responsable d'activités culturelles)
- Mme Maryane Bélanger (directrice générale)
- Mme Nadia Tremblay (chargée de projet) ;

Ce comité sera sous la responsabilité de Mme Maryane Bélanger, directrice générale et responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale aura pour mandat :

De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.

De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action de la politique familiale, incluant une autoévaluation sur le déroulement de la démarche et les résultats des actions implantées dans la municipalité ;

D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale ainsi que le plan d'action qui en découle

- en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population ;
- en consultant des citoyens de tout âge ;
- en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie ;

D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Famille ;

De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles ;

D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des familles par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « famille » de la municipalité ;

D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille » ;

De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

APPEL D'OFFRES – BÂTIMENT SERVICE SOCCER – EXTÉRIEUR

20-05-24 Qu'un appel d'offres par invitation a été envoyé à 5 entreprises de la municipalité ;

QUE les soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le lundi, 11 mai 2020, à 11 h, avec la présence de deux témoins indépendants du dossier.

QU'une (1) soumission a été reçue et en voici le résultat :

- Construction Sylvain Demers : 79 785 \$

QU'après analyse, le comité de sélection n'a décelé aucune irrégularité dans la soumission reçue et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Sylvain Demers au montant de 79 785 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat à Construction Sylvain Demers au montant de 79 785 \$ plus taxes.

APPEL D'OFFRES – BÂTIMENT SERVICE SOCCER – INTÉRIEUR

20-05-25 Qu'un appel d'offres par invitation a été envoyé à 5 entreprises de la municipalité ;

QUE les soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le lundi, 11 mai 2020, à 11 h, avec la présence de deux témoins indépendants du dossier.

QU'une (1) soumission a été reçue et en voici le résultat :

- Construction Sylvain Demers : 74 785 \$

QU'après analyse, le comité de sélection n'a décelé aucune irrégularité dans la soumission reçue et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Sylvain Demers au montant de 74 785 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat à Construction Sylvain Demers au montant de 74 785 \$ plus taxes.

APPEL D'OFFRES – BÂTIMENT SERVICE SOCCER – FONDATIONS

20-05-26 QUE des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le lundi, 11 mai 2020, à 11 h, avec la présence de deux témoins indépendants du dossier.

QU'une (1) soumission a été reçue et en voici le résultat :

- Structures TRL : 14 570 \$

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat à Structures TRL au coût de 14 570 \$ plus taxes.

DEMANDE DE CPTAQ – M. JEAN-PIERRE LOIGNON

20-05-27 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 4 284 805 cadastre du Québec, dans la municipalité de St-Côme-Linière – 9173-6603 Québec Inc. A/S M. Jean-Pierre Loignon.

Au premier volet, la demande a pour objectif de déplacer, sur la même propriété, le site de construction de la résidence autorisée par la Commission au dossier 138852. Cette résidence serait aménagée à l'intérieur de la grange existante. Une superficie de 3 000 mètres carrés est visée par la demande.

Au deuxième volet, la demande a pour objectif d'aménager une partie de la même grange pour y loger un bureau administratif en lien avec les activités commerciales autorisées par la Commission au dossier 420665.

Considérant que la demande est conforme à la Réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant que l'acceptation de cette demande n'aurait aucun impact sur l'agriculture ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, appuyé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte d'appuyer la demande de M. Jean-Pierre Loignon afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 4 284 805 cadastre du Québec selon les deux volets demandés.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE MESURES PARTICULIÈRES VOLETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

20-05-28 RIRL - 2018-789 rang St-Joseph et route Rodrigue - Ponceau 75 %

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL) ;
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant** ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Sylvie Bruneau et appuyée par M. Gilles Pedneault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

INONDATION 1^{ER} NOVEMBRE 2019 — PROPRIÉTÉ 1181, 2^E AVENUE

20-05-29 Considérant que la propriété du 1181, 2^e Avenue a été inondée et que la propriété est perte totale;

Considération que le risque d'inondation est toujours présent ;

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité s'engage à acquérir le terrain de Mme Pomerleau, au montant de 1 \$, comme le permet le programme du ministère de la Sécurité publique.

O.M.H. ST-CÔME-LINIÈRE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

20-05-30 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt de prévisions budgétaires pour l'exercice 2020, présentées par le conseil administratif de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, pour des revenus de 98 197 \$ et des dépenses de 151 639 \$, pour un déficit réel de 53 742 \$ et une contribution municipale de 5 374 \$.

O.M.H. ST-CÔME-LINIÈRE – NOMINATION MEMBRE

20-05-31 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on nomme M. Tom Redmond (2 ans) et Mme Millisa Pépin (3 ans) comme administrateurs et représentants de notre municipalité.

ACHAT DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES

20-05-32 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on autorise la directrice générale à acheter huit tablettes électroniques pour implanter un conseil sans papier.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-05-33 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 28.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 8 juin 2020, à la salle Optimiste de l'aréna.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 MAI 2020**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/Directrice générale